

AUTHORIZED CLOTHING, ACCOUTREMENTS AND ACCESSORIES

VÊTEMENTS, ATTRIBUTS ET ACCESSOIRES AUTORISÉS

CLOTHING (ISSUED)

VÊTEMENTS (DISTRIBUÉS)

1. **Seamans' Cap.** Is worn with C1, C2, C3, and C3A, orders of dress as follows:

1. **Bonnet de marin.** Est porté avec les tenues réglementaires C1, C2, C3 et C3A comme suit :

- a. shall be worn so that the rim of the cap is one finger above the eyebrow. The front seam is centred directly over the nose. The chinstay shall be sewn inside the cap at the correct length to permit the stay to fit under the chin;
- b. is hand washed regularly using cold water and detergent with a brush with white bristles (e.g., old toothbrush) to remove dirt. Do not completely immerse the cap;
- c. shall be worn with "ROYAL CANADIAN SEA CADETS" cap tally (as shown in Annex D, Appendix 1). The centre of the lettering on the cap tally (between the "I" and "A" of the word "CANADIAN") should be in line with the front cap seam. It is tied in a neat bow, not more than 7.5 cm and not less than 5 cm across, the ends being of equal length. The bow is to be centred on the left ear vents.

- a. doit être porté l'espace d'un doigt au-dessus des sourcils. La couture avant doit être directement centrée au-dessus du nez. La jugulaire doit être cousue à l'intérieur du bonnet de marin à une longueur qui lui permettra de passer sous le menton;
- b. est lavé régulièrement à l'eau froide avec du détergent en se servant d'une brosse à poils blancs (p.ex., vieille brosse à dents) pour enlever les saletés. Ne pas plonger le bonnet de marin complètement dans l'eau;
- c. doit être porté avec le ruban d'identification « CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE » (comme illustré à l'appendice 1 de l'annexe D). Le ruban doit être centré de façon à ce que la couture avant du bonnet de marin soit située entre les mots « MARINE » et « ROYALE ». Le ruban d'identification doit être noué de façon à former une boucle d'une longueur inférieure à 7,5 cm, mais supérieure à 5 cm. Les deux bouts doivent être de la même longueur. La boucle doit être centrée au-dessus des œillets de gauche.

- d. The “Sea CSTC” cap tally, if issued, will be worn by all staff cadets, while employed at a Sea CSTC.
- e. Corps title cap tallies are listed under optional items and may be worn in lieu of the Royal Canadian Sea Cadets cap tally; and
- f. shall be worn with the chinstay down in the following circumstances:
 - (1) whenever white belts and gaiters are worn (exception – chief petty officers when not forming part of an armed or ceremonial party),
 - (2) when sailing, pulling or operating a power vessel in uniform, and
 - (3) by all uniformed cadets under windy conditions.

2. **Ball Cap.** Is worn in C4, C4A, C5 and C5A orders of dress and may be worn with, C4B order of dress as follows:

- a. may be worn plain with no alteration;

- d. Le ruban d’identification au nom du CIEC Marine sera porté par tous les cadets-cadres lors de leur emploi au CIEC Marine, si distribué.
- e. Les rubans d’identification du corps figurent dans la liste des articles facultatifs et peuvent être portés à la place du ruban des cadets de la Marine royale canadienne; et
- f. doit être porté avec la jugulaire dans les situations suivantes :
 - (1) chaque fois que l'on porte la ceinture blanche et les guêtres blanches (exception faite des premiers maîtres lorsqu'ils ne font pas partie d'un détachement armé ou de cérémonie),
 - (2) lorsque l'on fait de la voile, de l'aviron ou que l'on opère une embarcation à moteur et que l'on porte l'uniforme, et
 - (3) par tous les cadets en uniforme lorsqu'il y a du vent.

2. **Casquette de baseball.** Doit être portée avec les tenues réglementaires C4, C4A, C5 et C5A et peut être portée avec la tenue réglementaire, C4B comme suit :

- a. peut être portée sans avoir été altérée;

- b. may be altered (not at public expense) to include the corps name and number on the front panel according to the following policy:
- (1) lettering is to be 1.3 cm (1/2 in.) gold coloured thread embroidery, displaying “RCSCC” and corps name (e.g. RCSCC BRILLIANT), and corps numerical designator (e.g. 104) on the front panel in capital block lettering, and
 - (2) no other lettering or graphic is authorized; and
- c. shall be worn square on the head with the sweatband 2.5 cm (1 in.) above the eyebrows. The brim of the cap shall not have excessive or exaggerated curve and is not to be folded or creased down the centre. Ball caps that are faded, grey or stained are to be replaced.
3. **Beret (Black).** Is worn only with C4C order of dress (field dress) as follows:
- a. for wear during summer training at CSTCs by staff cadets only (not course cadets);
- b. peut être altérée (sans frais pour l’État) et arborer le nom et le numéro du corps conformément à la politique suivante :
- (1) brodées en fil d’or sur le devant de la casquette et mesurant 1,3 cm (1/2 po), les lettres CCMRC seront suivies du nom du corps (p.,ex. CCMRC FRONTENAC) et de la désignation numérique du corps (p.,ex. 197), le tout en caractères d’imprimerie majuscules, et
 - (2) aucun autre lettrage ni graphique n’est autorisé; et
- c. doit être portée bien droite sur la tête avec le bandeau absorbant déposé à 2,5 cm (1 po) au-dessus des sourcils. La visière de la casquette ne doit pas être courbée de manière excessive ou exagérée et elle ne doit pas être pliée ni cassée en son milieu. Il importe de remplacer les casquettes qui sont défraîchies, grises ou tachées.
3. **Béret (noir).** Est porté uniquement avec la tenue réglementaire C4C (tenue de campagne) comme suit :
- a. porté pendant l’instruction d’été sur un CIEC par les cadets-cadres seulement (pas les cadets sur les cours);

- b. shall be worn evenly on the head with the sweatband 2.5 cm (1 in) above the eyebrows, insignia centred over the left eye. The crown of the beret shall be pulled downward to the right and rear. Drawstrings shall be tucked inside the gap of the sweatband. The gap of the band shall be worn at the back of the head; and
- c. is worn with the Sea Cadet metal cap insignia (shown in Annex D, Appendix 1).

Note. It may be worn by cadets during field training outside of CSTCs at no public expense.

4. **Wide-Brimmed Tan Summer Hat.** May be worn with C4, C4A, C4B and C4C orders of dress instead of the ball cap.

5. **Toque.** Shall be worn so that the rim of the toque is one finger above the eyebrow. The insignia is centred directly over the nose. The toque may only be worn with the all-season jacket or C4C order of dress and may be worn on formal parades, such as Remembrance Day, as headdress in inclement weather as ordered by the CO or OIC. The toque is hand or machine washed using cold water and detergent.

6. **Turban (Sikh Religion).** A cadet who is an adherent of the Sikh religion shall be allowed to wear a white turban and associated personal items of wear with all orders of dress except when precluded by safety or operational requirements. The turban is worn with the Sea

- b. doit être porté droit sur la tête, la bande de cuir inférieure se trouvant à 2,5 cm (1 po) au-dessus des sourcils et l'insigne centré au-dessus de l'œil gauche. La calotte du béret doit retomber sur le côté droit et vers l'arrière. Les cordons sont rentrés dans l'ouverture du bandeau, qui sera portée à l'arrière de la tête; et
- c. se porte avec l'insigne de coiffure en métal des cadets de la Marine (illustré à l'appendice 1 de l'annexe D).

Nota. Peut être porté par les cadets pendant l'instruction en campagne à l'extérieur du CIEC, sans frais pour l'État.

4. **Chapeau d'été beige à large bord.** Peut être porté avec les tenues réglementaires C4, C4A, C4B et C4C en remplacement de la casquette de baseball.

5. **Tuque.** Doit être portée de façon à ce que le bord de la tuque soit à un doigt au-dessus des sourcils. L'insigne doit être centré au-dessus du nez. Elle se porte uniquement avec le manteau toutes saisons ou la tenue réglementaire C4C et peut être portée lors de parades officielles, comme le jour du Souvenir, comme coiffure dans les températures non clémentes, tel que prescrit par le cmdt ou l'O resp. La tuque est lavée à la main ou à la machine, à l'eau froide et avec du détergent.

6. **Turban (religion sikh).** Un cadet adepte de la religion sikh pourra porter un turban blanc et ses effets personnels connexes avec toutes les tenues réglementaires, sauf en ce qui a trait à la prévention dans certaines situations de sécurités ou opérationnelles. Le

Cadet metal cap insignia. Details are located at Annex C.

turban est porté avec l'insigne de coiffure en métal des cadets de la Marine. Les détails se trouvent à l'annexe C.

7. **Jacket.** Shall be worn with C1, C2 and C3 orders of dress as follows:

7. **Veste.** Doit être portée avec les tenues réglementaires C1, C2 et C3 comme suit :

- a. sleeves shall be roll-pressed with no creases. When jackets are worn, they shall remain fully buttoned, except for the top button;
- b. is ironed using a pressing cloth (thin towel or pillow case) to prevent shininess;
- c. can be washed and dried or dry-cleaned; and
- d. jacket belt shall be worn so that the excess of the belt, once attached, is on the left side of the buckle. The buckle shall be adjusted so that it is centred on the buttons of the jacket. The jacket belt shall be worn when the white belt or other accoutrements are worn.

- a. les manches doivent être pressées de sorte qu'il n'y ait aucun pli. Lorsque la veste est portée, tous les boutons doivent être attachés, à l'exception du premier bouton du haut;
- b. est repassée à l'aide d'un linge (une serviette mince ou une taie d'oreiller) afin d'éviter qu'elle ne devienne luisante;
- c. peut être lavée et séchée ou nettoyée à sec; et
- d. la ceinture de la veste doit être portée de façon à ce que le surplus de la ceinture, une fois attachée, se trouve du côté gauche de la boucle. La boucle doit être ajustée de façon à ce qu'elle soit centrée sur les boutons de la veste. La ceinture de la veste doit être portée avec la ceinture blanche ou les autres attributs.

8. **Gunshirt.** Shall be worn with C1, C3 and C3A orders of dress as follows:

8. **Gilet de marin.** Doit être porté avec les tenues réglementaires C1, C3 et C3A comme suit :

- a. may be worn with or without the jacket;
- b. only the black on white rank insignia is worn on the left sleeve of the gunshirt. No other insignia, accoutrements or accessories are to be worn;

- a. peut se porter avec ou sans veste;
- b. seul l'insigne de grade noir sur fond blanc est porté sur la manche gauche du gilet. Aucun autre insigne, attributs ou accessoires ne sera porté;

c. shall be pressed, with a moderate quantity of starch, so as to have creases as follows:

(1) a crease along the upper edge of each sleeve, and

(2) a vertical crease down the centre of the front of the shirt; and

d. can be washed and dried.

9. **Trousers.** Shall be worn with C1, C2, C2A, C3, C3A, C4 and C4A orders of dress as follows:

a. shall be worn with the trousers belt;

b. shall be pressed so as to have a crease down the centre of each leg in the front;

c. is ironed using a pressing cloth (such as a thin towel or pillow case) to prevent shininess; and

d. can be washed and dried or dry-cleaned.

10. **Lanyard.** Is worn only with the jacket as follows:

a. shall be worn under the collar of the jacket (not under the shoulder straps) with the knot at the level of the first fastened button (second button of the jacket from the top). The end of the lanyard shall be tucked into the inner corner of the left breast pocket with the slack of bight of the lanyard hanging 8 cm below the top of the pocket; and

c. doit être repassé en utilisant une quantité modérée d'empois de sorte qu'il y ait:

(1) un pli le long du bord supérieur des manches, et

(2) un pli vertical centré sur le devant du gilet; et

d. peut être lavé et séché.

9. **Pantalon.** Doit être porté avec les tenues réglementaires C1, C2, C2A, C3, C3A, C4 et C4A comme suit :

a. doit être porté avec la ceinture de pantalon;

b. doit être repassé de sorte qu'il y ait un pli central le long de chaque jambe à l'avant;

c. est repassé à l'aide d'un linge (telle qu'une serviette mince ou une taie d'oreiller) afin d'éviter qu'il ne devienne luisant; et

d. peut être lavé et séché ou nettoyé à sec.

10. **Cordon blanc.** Est porté uniquement avec la veste, comme suit :

a. doit être porté sous le col de la veste (non pas sous les épaulettes) avec le nœud au niveau du premier bouton attaché (deuxième bouton du haut de la veste). L'extrémité du cordon est rentrée dans le coin intérieur de la poche gauche, en lui donnant assez de mou pour qu'il pende à 8 cm au-dessous du niveau supérieur de la poche; et

- b. should be washed regularly in mild detergent. Hanging it to dry with a weight (such as a bottle of water) attached to one end will ensure that it retains its length and shape.

11. **Belt for Trousers.** A narrow black web belt with brass buckle in worn with the trousers. Only those buckles with the Royal Canadian Sea Cadet badge or corps / CSTC badge or without any badge are allowed with the uniform.

12. **Boots.** Boots shall be laced across horizontally from side to side (as shown in Annex F). Boots shall not be modified with any type of metal cleats, hobnails or other metal attachments to heel or sole. No varnish or product other than black shoe polish shall be used to shine the boots. Boots shall be kept clean and shone when wearing C1, C2, C2A, C3 and C3A orders of dress. When worn with other orders of dress the boots shall be kept clean and blackened.

13. **Socks.** Shall be worn with boots and issued running shoes. If a cadet suffers from a recognized allergy to wool, grey or black cotton or nylon socks may be worn. Personal white sport socks may be worn with sports dress.

14. **All-Season Coat.** May be worn with any order of dress except where indicated, as follows:

- a. may be worn year round when weather conditions dictate. The liner and the exterior jacket may be worn separately or as a set;

- b. devrait être lavé régulièrement avec un détergent doux. Le suspendre à un poids (comme une bouteille d'eau) pour le sécher, afin qu'il conserve sa longueur et sa forme.

11. **Ceinture de pantalon.** Une ceinture étroite de toile noire avec une boucle de laiton est portée avec le pantalon. Seules les boucles garnies soit de l'insigne des cadets de la Marine royale canadienne ou de l'insigne du corps ou du CIEC ou celles ne portant aucun insigne sont acceptées avec l'uniforme.

12. **Bottes.** Les bottes doivent être lacées d'un côté à l'autre, horizontalement (comme illustré à l'annexe F). Les bottes ne doivent pas être modifiées avec des plaques de métal, des clous ou autres attaches métalliques sur le talon ou la semelle. Aucun vernis ou produit autre que la cire à chaussures en pâte ne doit être utilisé pour polir les bottes. Les bottes doivent être gardées propres et cirées lorsque portées avec les tenues réglementaires C1, C2, C2A, C3 et C3A. Lorsque portées avec d'autres tenues, les bottes doivent être propres et noircies.

13. **Bas.** Doivent être portés avec les bottes et les espadrilles. Si le cadet souffre d'allergie reconnue à la laine, il peut porter des bas de coton ou de nylon gris ou noir. Des bas blancs personnels de sports peuvent être portés avec la tenue de sports.

14. **Manteau toutes saisons.** Peut être porté avec toute tenue réglementaire, sauf lorsqu'indiqué, comme suit :

- a. peut être porté pendant toute période de l'année lorsque les conditions météorologiques l'indiquent. La doublure et le manteau extérieur peuvent être portés séparément ou ensemble;

- b. shall be worn with rank slip-ons on both shoulders; and
- c. the liner alone as the outer garment shall not be worn for official or ceremonial events in public.

15. **Training Dress (Sea) Shirt.** Shall be worn with C4 order of dress as follows:

- a. shall be pressed so as to have creases along edge of each sleeve;
- b. can be worn with sleeves down but normally rolled;
- c. when sleeves are rolled up, they shall end at a point 2.5 cm (1 in.) above the elbow when arm is fully extended;
- d. is worn with rank slip-ons on both shoulders; and
- e. can be washed and dried.

16. **Naval Combat Dress (NCD) – Trousers.** Shall be worn with C5 and C5A orders of dress as follows:

- a. shall be worn with the trousers belt; and
- b. can be washed and dried in accordance with manufactures instructions.

- b. les pattes d'épaules amovibles de grade doivent être portées sur les deux épaules; et
- c. la doublure ne doit pas être portée seule lors d'événements officiels ou de cérémonies en public.

15. **Chemise de la tenue d'instruction (Marine).** Doit être portée avec la tenue réglementaire C4, comme suit:

- a. doit être repassée de sorte qu'il y ait un pli le long du bord des manches;
- b. peut être portée avec les manches déroulées mais généralement les manches sont roulées;
- c. lorsque les manches sont roulées, elles doivent descendre à 2,5 cm (1 po.) au-dessus des coudes lorsque le bras est étendu;
- d. les pattes d'épaules amovibles de grade doivent être portées sur les deux épaules; et
- e. peut être lavée et séchée.

16. **Pantalon de la tenue de combat de la Marine (TCM).** Doit être porté avec les tenues réglementaires C5 et C5A comme suit :

- a. doit être porté avec la ceinture de pantalon; et
- b. peut être lavé et séché conformément aux instructions sur l'étiquette du fournisseur.

17. **NCD – Shirt.** Shall be worn with C5 and C5A orders of dress as follows:

- a. may be pressed so as to have creases along edge of each sleeve;
- b. when sleeves are rolled up, they shall end at a point 2.5 cm (1 in.) above the elbow when arm is fully extended;
- c. is worn with rank slip-ons on both shoulders; and
- d. can be washed and dried in accordance with manufactures instructions.

18. **NCD – Jacket.** Can be worn with C5 order of dress as follows:

- a. is worn with rank slip-ons on both shoulders; and
- b. can be washed and dried in accordance with manufactures instructions.

19. **NCD – Boots (Sea Boots).** Can be worn with C5 and C5A orders of dress and shall be laced using the herring bone method (as shown in Annex F). Only the black boot paste can be used to blacken the boots. Boots shall be kept clean and blackened.

20. **Gloves.** Gloves shall be worn by cadets when the all-season coat is ordered for wear and

17. **Chemise de la TCM.** Doit être portée avec avec les tenues réglementaires C5 et C5A comme suit :

- a. peut être repassée de sorte qu'il y ait un pli le long du bord des manches;
- b. lorsque les manches sont roulées, elles doivent descendre à 2,5 cm (1 po.) au-dessus des coudes lorsque le bras est étendu;
- c. les pattes d'épaules amovibles de grade doivent être portées sur les deux épaules; et
- d. peut être lavée et séchée conformément aux instructions sur l'étiquette du fournisseur.

18. **Veste de la TCM.** Peut être portée avec la tenue réglementaire C5 comme suit :

- a. les pattes d'épaules amovibles de grade doivent être portées sur les deux épaules; et
- b. peut être lavée et séchée conformément aux instructions sur l'étiquette du fournisseur.

19. **Bottes de la TCM (Bottes de mer).** Peuvent être portées avec les tenues réglementaires C5 ou C5A et doivent être lacées en croisé (comme indiqué à l'annexe F). Seule la pâte à chaussures fournie peut être utilisée pour noircir les bottes. Les bottes doivent être propres et noircies.

20. **Gants.** Les gants seront portés lorsque le port du manteau toutes saisons est requis et

when weather conditions dictate. Gloves shall not be worn unless the all-season coat is worn.

lorsque les conditions météorologiques l'indiquent. Les gants ne seront pas portés à moins de porter le manteau toutes saisons.

21. **Running shoes.**

- a. Shall be worn with personal or issued sports clothing.
- b. As ordered by the CO or OIC, may be worn in any order of training or operational dress provided the safety of the cadet is not reduced and the footwear is considered suitable for the type of activity.
- c. May be worn with ceremonial or service dress in lieu of boots with accoutrements (eg, white belt and white gaiters) only if facility owner does not allow black soled boots.

21. **Chaussures de course.**

- a. Doivent être portées avec les vêtements de sports personnels ou qui ont été distribués.
- b. Lorsque requis par le cmdt ou l'O resp, peuvent être portées avec n'importe quelle tenue d'instruction ou opérationnelle si la sécurité du cadet n'est pas diminuée et si la chaussure est considérée comme adéquate au type d'activité.
- c. Peuvent être portées avec les tenues de cérémonie ou de service et ses attributs (p. ex., la ceinture blanche et les guêtres) si le propriétaire de l'installation n'autorise pas le port de bottes avec semelles noires.

22. **Sports Shorts.** Shall be worn with C4B order of dress during sports and fitness activities.

22. **Shorts de sports.** Doivent être portés avec la tenue réglementaire C4B lors des activités de sports et conditionnement physique.

23. **Black T-Shirt.** Shall be worn with C4A orders of dress and under the shirt in C4, C4C, C5 and C5A orders of dress as follows:

23. **T-shirt noir.** Doit être porté avec les tenues réglementaires C4A et C4B et sous la chemise avec les tenues réglementaires C4, C4C, C5 et C5A comme suit :

- a. the t-shirt shall not have badges, pins or accoutrements placed on it except for a brassard if required; and
- b. when worn, shall be tucked into the pants / shorts.

- a. il ne doit pas y avoir d'insigne, d'épinglette ou d'attribut sur le t-shirt à l'exception d'un brassard si nécessaire; et
- b. lorsque porté, le t-shirt sera entré dans le pantalon ou les shorts.

24. **Field Dress.** The Cadet Field Training Uniform described in CATO 46-01 is the

24. **Tenue de campagne.** L'uniforme d'exercice en campagne des cadets tel que

equivalent C4C order of dress and worn as follows:

- a. for wear during summer training at CSTCs by staff cadets undergoing bush training and exercises on land only;
- b. headdress (black beret with the Sea Cadet metal cap insignia, issued ball cap, wide-brimmed tan summer hat or toque) and cadet rank slip-ons shall be worn with the cadet field training uniform; and
- c. cadets are allowed to wear civilian field camouflage-pattern clothing or field uniforms from other countries during corps field training activities. The Sea Cadet headdress and rank insignias shall not be worn with civilian clothing or with field uniforms from other countries.

Note. It may be procured for wear during field training outside of CSTCs at no public expense. Cadet field training uniforms obtained by cadets for corps training shall not be taken to CSTCs.

décrit dans l'OAIC 46-01 est l'équivalent de la tenue réglementaire C4C et se porte comme suit :

- a. portée pendant l'instruction sur un CIEC par les cadets-cadres lors d'instruction en campagne et lors d'exercices à terre seulement;
- b. une coiffure (le béret noir avec l'insigne de coiffure en métal des cadets de la Marine, la casquette réglementaire, le chapeau d'été beige à large bord ou la tuque) et les pattes d'épaule amovibles de grade doivent être portées avec l'uniforme d'exercice en campagne des cadets; et
- c. l'habillement civil à motif de camouflage peut être porté par les cadets lors d'exercices en campagne des corps de cadets, ou un uniforme de campagne d'un autre pays. La coiffure et les insignes des cadets de la Marine ne doivent pas être portés avec ces vêtements civils ou avec des uniformes d'autres pays.

Nota. Peut être acheté pour être porté pendant l'instruction en campagne à l'extérieur du CIEC, sans frais pour l'État. Les uniformes d'exercice en campagne des cadets obtenus par les cadets pour l'instruction au corps ne doivent pas être apportés au CIEC.

CLOTHING (NOT AT PUBLIC EXPENSE)

25. **White Dress Shirt.** Plain, long-sleeved, standard cuff design, with turned down collar. For wear with C2 order of dress.

26. **Black Bow Tie.** Pre-tied or hand tied, approximately 12 cm (4-3/4 in.) in length, 4 cm (1-1/2 in.) at square ends and 2 cm (3/4 in.) wide at knot with square ends. For wear by male cadets with C2 order of dress.

27. **Cross-Over Tie.** For wear by female cadets with C2 order of dress.

28. **Personal Running Shoes.** Personal running shoes (used as alternative footwear) may be authorized for wear by the CO or OPI based on the activity. The running shoes shall be in good repair and not pose a safety hazard to the cadet.

29. **Corps, CSTC and other t-shirt.** As a means to generate pride and esprit-de-corps, corps / CSTC / RCSU COs or D Cdt & JCR may authorize the wearing of a t-shirt with C4, C4A, C4B and C4C training orders of the Sea Cadet uniform while undergoing training. The t-shirt must be of a single and sober colour. It can only display the badge/logo and/or name and/or motto of the corps/CSTC/RDA or NDA event.

ACCOUTREMENTS AND ACCESSORIES (ISSUED)

30. **White Webbing.** Webbing consists of white plastic or web belt and white web gaiters and shall be worn as follows:

VÊTEMENTS (SANS FRAIS POUR L'ÉTAT)

25. **Chemise blanche habillée.** Unie, à manches longues, poignets droits et col rabattu. Pour être portée avec la tenue réglementaire C2.

26. **Nœud papillon noir.** Pré-noué ou noué à la main, d'une longueur d'environ 12 cm (4 ¾ po), bouts carrés d'une largeur de 4 cm (1 ½ po) et noeud d'une largeur de 2 cm (3/4 po) ou avec bouts carrés. Pour être porté par les cadets de sexe masculin avec la tenue réglementaire C2.

27. **Nœud croisé.** Pour être porté par les cadettes avec la tenue réglementaire C2.

28. **Chaussures de course personnelles.** Le port des chaussures de course personnelles (utilisées comme chaussures alternatives) peut être autorisé par le cmdt selon l'activité. Les chaussures de course doivent être en bon état et ne pas poser de risque à la sécurité du cadet.

29. **T-shirt du corps de cadets, de CIEC et autres.** Pour aider au développement de la fierté et de l'esprit de corps, le cmdt du corps, du CIEC, de l'URSC ou le D Cad & RJC peut autoriser le port d'un t-shirt avec les tenues réglementaires d'instruction C4, C4A, C4B ou C4C lors de l'instruction. Le t-shirt devra être de couleur conservatrice et unie et sur lequel on pourra apposer uniquement l'insigne ou le logo, le nom, ou la devise du corps, du CIEC ou de l'activité dirigée à l'échelle régionale ou nationale.

ATTRIBUTS ET ACCESSOIRES (DISTRIBUÉS)

30. **Ceinture blanche et guêtres.** Il s'agit d'une ceinture en plastique blanc, ou d'une ceinture de toile blanche, et de guêtres de toile blanche, portées comme suit :

- | | | | |
|----|--|----|--|
| a. | white belts shall not be worn without gaiters and gaiters shall not be worn without white belts. Gaiters shall be worn with the scalloped edges down, buckles to the outside, tab ends to the back and tucked into retaining loops; | a. | les ceintures blanches ne doivent jamais se porter sans les guêtres et vice-versa. Les guêtres se portent avec la bordure festonnée vers le bas, les boucles sur le côté extérieur et les tirettes à l'arrière, rentrées dans les boucles de retenue; |
| b. | chinstays must be worn in accordance with sub-paragraph 1. d. of this Annex; | b. | la jugulaire doit être portée en conformité avec l'alinéa 1. d. de la présente annexe; |
| c. | webbing may be worn when proceeding to and from regular training by cadets authorized to wear it. Webbing shall not be worn during any other travel (i.e. to or from CSTCs, exchanges, deployments, weekend exercises, etc.); | c. | les cadets autorisés peuvent porter la ceinture et les guêtres pour se rendre au site d'instruction régulier ou en revenir. La ceinture et les guêtres ne doivent pas être portées lors d'autres déplacements (c.-à-d. vers ou en provenance d'un CIEC, d'échanges, de stages en mer, d'exercices de fin de semaine, etc.); |
| d. | webbing shall be worn by the following:

(1) guards, colour parties and other armed parties,

(2) gun crews,

(3) band members,

(4) quartermasters and members of the gangway staff,

(5) chief petty officers, | d. | la ceinture et les guêtres doivent être portées par :

(1) les membres des gardes, des gardes des drapeaux et des autres détachements armés,

(2) les servants de pièce d'un canon,

(3) les membres du corps de musique,

(4) le personnel de service et les membres de l'équipe de la coupée,

(5) les premiers maîtres, |

- | | |
|-------------------------------------|--|
| (6) coxwains, | (6) les capitaines d'armes, |
| (7) duty yeoman, | (7) les timoniers de service, |
| (8) duty buglers, | (8) les joueurs de clairon de service, |
| (9) members of side parties,
and | (9) les membres des équipes de bord de service, et |
| (10) drill teams; | (10) les membres des équipes d'exercice militaire; |
-
- | | |
|--|--|
| e. webbing shall only be worn with ceremonial and service orders of dress except for cadets under bayonet or cutlass training where there is a requirement to wear the web belt only, during periods of instruction; and | e. la ceinture et les guêtres ne seront portées qu'avec les tenues de cérémonie et de service, sauf pour les cadets qui reçoivent l'instruction sur la baïonnette ou le sabre, lorsqu'ils doivent porter la ceinture pour les besoins des périodes d'instruction; et |
| f. only white webbing is authorized for wear by Sea Cadets. Other coloured webbing (kaki or black) or black leather belt and gaiters are prohibited. | f. seul le port des ceintures et guêtres de couleur blanche est autorisé pour les cadets de la Marine. Les autres couleurs de ceinturons et guêtres (kaki ou noir) ou les ceintures et guêtres de cuir noir sont interdites. |

31. **Gunner's Chain and Call.** Worn in place of the lanyard by a single cadet appointed as the Coxswain of a Sea Cadet Corps, CSTC or other event or activity while serving in that capacity. No other cadet is authorized to wear the Gunner's Chain and Call. Instructions for wear are as follows:

- a. chain is worn only under the collar (not under the shoulder straps) of the jacket with the call tucked into the inner corner of the left breast pocket and the slack of bight of the chain

31. **Chaîne et sifflet de canonnier.** Portés à la place du cordon par un cadet nommé capitaine d'armes d'un corps de cadets de la Marine, CIEC ou autre événement ou activité dans l'exercice de ses fonctions. Aucun autre cadet n'est autorisé à porter la chaîne et le sifflet de canonnier. Les instructions sur le port vont comme suit :

- a. la chaîne est portée sous le col de la veste (non pas sous les épaulettes), avec l'extrémité de la chaîne rentrée dans le coin intérieur de la poche gauche, en lui donnant assez de mou pour

hanging 8 cm below the top of the pocket when on duty;

- b. chain may be worn under the collar of the Training Dress (Sea) shirt when on duty;
- c. chain is not to be worn hanging from the belt or waist; and
- d. gunners chains and call should be removed while undergoing any training where they may pose a safety hazard.

32. **Boatswain's Chain and Call.** Worn in place of the lanyard by a cadet appointed as chief boatswain's mate of a Corps or CSTC, by the quartermaster and side parties while serving in that capacity as follows:

- a. chain is worn only under the collar (not under the shoulder straps) of the jacket with the call tucked into the inner corner of the left breast pocket and the slack of bight of the chain hanging 8 cm below the top of the pocket when worn;
- b. chain may be worn under the collar of the Training Dress (Sea) shirt when on duty;
- c. chain is not to be worn hanging from the belt or waist; and
- d. boatswain calls and chains should be removed while undergoing any training where

qu'il pende à 8 cm au-dessous du niveau supérieur de la poche lorsqu'en service;

- b. la chaîne peut être portée sous le col de la chemise de la tenue d'instruction (Marine) lorsqu'en service;
- c. la chaîne ne doit pas être portée de façon à pendre de la ceinture ou de la taille; et
- d. la chaîne et le sifflet de canonier devraient être enlevés lorsque l'instruction peut porter atteinte à la sécurité.

32. **Chaîne et sifflet de manœuvrier.** Portés à la place du cordon par un cadet nommé premier maître manoeuvrier d'un corps de cadets, par le caporal de coupée et l'équipe d'accueil, dans l'exercice de leurs fonctions, comme suit :

- a. la chaîne est portée sous le col de la veste (non pas sous les épaulettes), avec l'extrémité de la chaîne rentrée dans le coin intérieur de la poche gauche, en lui donnant assez de mou pour qu'il pende à 8 cm au-dessous du niveau supérieur de la poche;
- b. la chaîne peut être portée sous le col de la chemise de la tenue d'instruction (Marine) lorsqu'en service;
- c. la chaîne ne doit pas être portée de façon à pendre de la ceinture ou de la taille; et
- d. les chaînes et les sifflets de manœuvrier devraient être enlevés lorsque l'instruction peut

they may be deemed a safety hazard

porter atteinte à la sécurité.

33. **Brassards.** Rank brassards, when ordered, shall be worn on the left arm to indicate rank (e.g. training dress with t-shirt). All other brassards, including appointments or training identifiers (course or colour patches) are to be worn on the right arm.

33. **Brassards.** Les cadets portent les brassards de grade sur le bras gauche pour indiquer leur grade (p. ex., la tenue d'instruction avec le t-shirt). Tous les autres brassards, y compris ceux de fonction et d'indicateur d'instruction (insignes de cours ou de couleur) sont portés sur le bras droit.

34. **Safety Equipment and Clothing.** The following safety equipment and clothing, when issued, are authorized for wear during cadet activities:

34. **Vêtements et équipements de sécurité.** Des articles de sécurité et des tenues de travail spécialisées, lorsque fournis, sont prévus et autorisés lors d'activités de cadets :

a. **Bicycle Helmets.** Cadets in uniform when riding a bicycle shall wear civilian pattern helmets. Cadets riding a bicycle while undergoing training shall wear the issued helmet. The helmet shall be free of insignia and gaudy or bizarre designs and appropriate headdress shall be carried for wear immediately upon dismounting the bicycle.

a. **Casque de vélo.** Le casque civil de vélo sera porté par tous les cadets qui se promènent à bicyclette. Le casque de vélo fourni sera porté par tous les cadets qui se promènent à bicyclette lorsqu'ils participent à l'instruction. Le casque devrait être exempt d'insignes, de dessins voyants ou bizarres. La coiffure appropriée devrait être apportée pour être portée dès que le cadet descend du vélo.

b. **Construction Helmets.** Shall be worn by all cadets undergoing seamanship training (rigging devices) that require the wearing of helmets. Upon leaving the hard-hat area, the helmet shall be replaced by standard, authorized headdress.

b. **Casque de construction.** Sera porté par tous les cadets suivant une formation de matelotage avec l'utilisation de pièces de gréement qui exigent le port d'un casque. Lorsque le cadet quitte le secteur où le port d'un casque est exigé, il remettra sa coiffure réglementaire autorisée.

c. **Sailing Helmets.** Shall be worn on the water by all cadets undergoing sail training in accordance with water safety orders.

c. **Casque de voile.** Sera porté sur l'eau par tous les cadets suivant une formation de voile selon les ordonnances de sécurité nautique.

- d. **Safety Clothing.** Coveralls, Masks, Gloves, Safety Glasses/Goggles, Safety Boots. Shall be worn by all cadets (for example, conducting boat repair), as required by occupational Health and Safety regulations or when required.

- d. **Vêtements de sécurité.** Salopettes de travail, masques, gants, lunettes de sécurité, bottes de sécurité. Seront portés par tous les cadets (p. ex., lors de réparation de bateaux), comme l'exige les directives de la santé et sécurité au travail ou lorsque cela est nécessaire.

**ACCOUTREMENTS AND ACCESSORIES
(NOT AT PUBLIC EXPENSE)**

**ATTRIBUTS ET ACCESSOIRES (SANS
FRAIS POUR L'ÉTAT)**

35. **White gloves.** White gloves may be worn with ceremonial orders of dress.

35. **Gants blancs.** Les gants blancs peuvent être portés avec les tenues de cérémonie.

36. **Naval Cutlass.**

36. **Sabre d'abordage.**

- a. May be carried by:
- (1) cadets in charge of honour guards or other armed parties, and
 - (2) the coxswain, when a cutlass is carried by a cadet in charge of guards of honour or other armed parties;
- b. Naval cutlasses must be of the RCN 1900 pattern (authentic or replica) and conform to the following specifications:
- (1) overall length of 86 cm,
 - (2) blade length of 71 cm,
 - (3) blade width of 3 cm,

- a. Peut être porté par :
- (1) les cadets responsables de gardes d'honneur et d'autres détachements armés, et
 - (2) le capitaine d'armes, lorsque le sabre est porté par un cadet responsable de gardes d'honneur et d'autres détachements armés;
- b. Les sabres d'abordages doivent être de type MRC 1900 (authentique ou réplique) et conformes aux spécifications suivantes :
- (1) longueur totale de 86 cm,
 - (2) lame d'une longueur de 71 cm,
 - (3) lame d'une largeur de 3 cm,

- | | |
|--|--|
| (4) blade type is straight with groove for part of length and spear point, | (4) lame droite avec une rainure sur une partie de sa longueur et se terminant par une pointe, |
| (5) guard is a half-basket of bright steel with turned edge, and | (5) la garde de l'épée est une coupelle en acier brillant avec les bords arrondis, et |
| (6) grip is of two leather pieces riveted on each side of the tang; and | (6) la poignée est faite de deux pièces de cuir rivetées sur chaque côté de la soie; et |
- c. cutlasses shall be worn only during parades or ceremonies authorized by the CO or during practices for parades and ceremonies.
- c. le sabre sera porté seulement lors de parades ou de cérémonies autorisées par le cmdt, ou pendant les pratiques de parades et cérémonies.

37. **Pace Stick.** This item is an aid to drill and may be carried by drill instructors during the conduct of, evaluation of, and in preparation for drill lessons and practices.

37. **Mesure-pas.** Cet item peut servir d'aide à l'instruction pour l'exercice militaire et peut être porté par les instructeurs d'exercice militaire pendant la conduite, l'évaluation et la préparation de leçons d'exercice militaire ou de pratiques.

38. **Drill Cane.** Carrying or using a drill cane of any type is not authorized for Sea Cadets.

38. **Canne d'exercice militaire.** Le port ou l'utilisation d'une canne d'exercice militaire, peu importe le type, n'est pas autorisé pour les cadets de la Marine.

39. **Name Tags and Tapes.** Plastic name tags and cloth name tapes shall be worn when issued.

39. **Plaquettes et bandes patronymiques.** Les plaquettes et bandes patronymiques doivent être portées lorsqu'elles sont distribuées.

- | | |
|---|--|
| a. Name tags, when issued, shall be worn with C1, C2 and C3 orders of dress. | a. Les plaquettes patronymiques, lorsqu'elles sont distribuées, seront porté sur les tenues réglementaires C1, C2 et C3. |
| b. Name tags shall be detachable, made of black and white laminated plastic plate | b. La plaquette patronymique est une plaque amovible en plastique laminé noir sur blanc |

approximately 6.3 cm (2-1/2 in.) in length and 1.3 cm (1/2 in.) in height, inscribed with white lettering 0.6 cm (1/4 in.) high, and shall indicate the surname of the member only. Name tags may be worn with ceremonial, service, training (see next paragraph), and mess dress.

d'approximativement 6,3 cm (2 1/2 po) de long sur 1,3 cm (1/2 po) de haut, sur laquelle seul le nom de famille de la personne est inscrit en lettres blanches de 0.6 cm (1/4 po) de haut. La plaquette patronymique peut se porter sur la tenue de cérémonie, de service, d'instruction (voir prochain paragraphe) et de mess.

c. Plastic names tags may be worn with Training Dress (Sea) shirt order of dress but not while undergoing training where the name tag could become a safety hazard.

c. La plaquette patronymique de plastique peut être portée avec la chemise de tenue d'instruction (Marine), mais pas pendant l'instruction où la plaquette pourrait devenir un danger pour la sécurité.

d. Name tapes are authorized for training and operational orders of dress. Name tapes may be worn on the shirt (C4 and C5 orders of dress) and jacket (C5 order of dress). Black cloth tape of 2.5 cm (1 in.) high with 1.0 cm (3/8 in.) high embroidered white capital block letters indicating the surname of the member only.

d. Une bande patronymique est autorisée pour les tenues d'instruction et opérationnelle. La bande patronymique peut être portée sur la chemise (tenues réglementaires C4 et C5) et la veste (tenue réglementaire C5). La bande patronymique est un ruban de toile de 2,5 cm (1 po) de haut, comprenant des lettres majuscules blanches brodées en caractères d'imprimerie de 1,0 cm (3/8 po) indiquant le nom de famille du cadet seulement.

40. Cap Tally (Corps or Sea CSTC Title).

40. Ruban d'identification (nom du corps ou du CIEC Marine).

a. A "corps title" cap tally may be obtained at no public expense and used as an optional alternative to the Royal Canadian Sea Cadet cap tally. They shall be worn as for the latter, except that the centre of the lettering will vary.

a. Un ruban d'identification du nom du corps peut être obtenu sans frais pour l'État et utilisé au lieu du ruban d'identification des cadets de la Marine royale canadienne. Il sera porté comme ce dernier, sauf que le centre du lettrage variera.

- b. If provided, “corps title” cap tally shall be worn by all cadets of the corps.
- c. The tally will be black with gold lettering with RCSCC followed by the corps name only, not the corps number. There are no periods between the letters of RCSCC.

41. **Remembrance Day Poppy.** The Remembrance Day poppy is authorized for wear on all Sea Cadets orders of dress from the last Friday of October until Remembrance Day (11 November). The position of the poppy on the uniform is illustrated at Annex F.

42. **Drum Major Accoutrements.**

- a. **Mace.** The mace should normally be between 54-60 in. in length and taper from top to bottom. Maces are made of black hollow metal, fibreglass or dark wood with a silver or gold dome topped with or without crown. Chrome chains are acceptable, but no braided chords or tassels are authorized.
- b. **Sash.** The sash inscriptions should include the Royal Canadian Sea Cadet badge and the corps or Sea CSTC badge. Sashes can be solid black, black and white or navy blue. They can be fringed or without fringe and are worn over the left shoulder.
- c. **White Leather Gloves.** White leather gloves with long rigid

- b. S’il est fourni, le ruban d’identification du corps de cadets sera porté par tous les cadets du corps.
- c. Le ruban sera noir et les lettres CCMRC suivies uniquement du nom du corps, pas le numéro, seront de couleur or. Il n’y a pas de points de ponctuation entre les lettres CCMRC.

41. **Coquelicot.** Le port du coquelicot du jour du Souvenir est autorisé pour toutes les tenues des cadets de la Marine du dernier vendredi d’octobre jusqu’au jour du Souvenir (11 novembre). La position du coquelicot sur l’uniforme est illustrée à l’annexe F.

42. **Attributs du tambour-major.**

- a. **Masse.** La masse devrait être entre 54 et 60 po de longueur et enrubannée de haut en bas. Les masses sont faites de métal noir creux, de fibre de verre ou de bois foncé, avec un dome argent ou or, surmonté ou non d’une couronne. Les chaînes de chrome sont acceptées, mais pas les cordes tressées ou les pompons.
- b. **Écharpe.** Les inscriptions sur l’écharpe devraient inclure l’insigne des cadets de la Marine royale canadienne et l’insigne du corps ou du CIEC Marine. L’écharpe peut être noire, noire et blanche ou bleue marine. Elle peut avoir des franges ou non et est portée sur l’épaule gauche.
- c. **Gants de cuir blanc.** Les tambours-majors sont autorisés à

cuffs are authorized for wear by drum majors.

porter des gants de cuir blanc à longues manchettes.

- d. **Leopard Skins and Gloves.** Skins and gloves may be worn by base and tenor drummers in Sea Cadet bands.

- d. **Peaux et gants de léopard.** Les peaux et gants peuvent être portés par les joueurs de grosse caisse et les joueurs de caisse claire dans les corps de musique des cadets de la Marine.

43. **Purse (Female Cadets Only).**

43. **Sac à main (cadettes seulement).**

- a. The purse is held in the left hand or suspended over the left forearm.
- b. When the purse is carried as a shoulder bag, the strap shall be suspended from the left shoulder with the top of the purse not higher than waist level. The purse shall not be carried as a shoulder bag with the strap shortened to handbag length.

- a. Le sac à main se tient dans la main gauche ou suspendu à l'avant-bras gauche.
- b. Lorsque le sac à main est porté à l'épaule, la bandoulière doit être portée sur l'épaule gauche et le haut du sac ne doit pas arriver au-dessus de la taille. Le sac ne doit pas être porté à l'épaule si la bandoulière est raccourcie à la longueur d'un sac à main.

44. **Umbrella.** Umbrellas may be carried during periods of wet weather. They should be of a plain pattern, black. They shall not be carried while in formation or on parade.

44. **Parapluie.** Un parapluie peut être porté par temps pluvieux. Il devrait être sobre, noir. L'usage du parapluie est interdit lors d'un rassemblement ou des défilés.

45. **Backpacks.** When in uniform civilian-pattern backpacks shall be of a plain, conservative pattern and be dark in colour, e.g., dark blue, dark green or black. Bright colours (e.g., yellow, orange, red, etc.) are not considered appropriate. Seams, zippers and other components are to blend with the primary colour of the backpack. Accessories of any type (e.g., pins, dolls, keys, running shoes, water bottles, etc.) shall not be attached to the exterior of the backpack. Backpacks shall only be carried in the left hand, or worn suspended over both shoulders and square on the back, for all orders of dress. Single strap designed backpacks may also be worn.

45. **Sac à dos.** Le sac à dos qui peut être porté en uniforme doit être de modèle civil uni et sobre et de couleur foncée, p. ex. bleu foncé, vert foncé ou noir. Les couleurs vives (p. ex. jaune, orange, rouge, etc.) ne sont pas considérées comme appropriées. Les coutures, fermetures éclair et autres composants doivent se confondre avec la couleur principale du sac à dos. Les accessoires de tout type (p. ex. les épinglettes, figurines, clés, chaussures de course, bouteilles à eau, etc.) ne doivent pas être attachés à l'extérieur du sac à dos. Les sacs à dos doivent être portés uniquement dans la main gauche ou suspendu aux deux épaules et reposant à angle droit sur le dos, pour toutes les

tenues réglementaires. Le port de sacs à dos ne possédant qu'une seule sangle est aussi permis.

46. **Commercial Headsets.** Shall not be worn by cadets during training but may be worn when seated while travelling.

46. **Casque d'écoute commercial.** Ne sera pas porté par les cadets lors de l'instruction, mais pourra être porté lorsqu'ils sont assis lors d'un voyage.